

## Editorial

**Chères Charronnaises, Chers Charronnais,**

**Le 14 juin 2008, la commune avait organisé la première édition de « La Rando du Village », manifestation conviviale destinée à découvrir ou redécouvrir « un coin » de la commune, en l'occurrence le quartier nord-ouest. Cette balade avait rencontré un succès indéniable. Il nous est donc apparu tout naturel de renouveler cette expérience en choisissant un nouveau lieu.**

**Pour l'édition 2009, nous avons choisi le quartier nord-est autour du site des écluses du Brault. Vous découvrirez en page suivante le programme de cette journée qui aura lieu le 27 juin 2009.**

**Autre temps fort de cet été : la fête nationale du 14 juillet avec son programme habituel détaillé en page 3.**

**Les deux mois à venir sont traditionnellement des mois dits « de congés ». Je sais parfaitement que pour certaines et certains d'entre vous, cette notion de congés n'a pas ou plus de sens. La situation économique, et donc sociale, que nous traversons a frappé et frappe de plein fouet des familles qui subissent, sans y être pour quoi que ce soit responsable, une crise d'un système dont l'humanisme a été volontairement écarté.**

**Il reste l'espoir d'une prise de conscience avant qu'il ne soit trop tard.**

**Cordialement,**



**Jean-François FAGET**

**Numéro 5**

**Juin 2009**



### **Dans ce numéro :**

Editorial	<b>1</b>
La rando du village	<b>2</b>
18 juin & 14 juillet	<b>3</b>
Informations municipales	<b>4</b>



*«Charron Infos». Publication municipale d'informations.  
Responsable de la publication : Jean-François FAGET. Dépôt légal en cours.*

*Imprimerie Mingot*

*Juin 2009.*

« Cette rubrique est destinée à informer la population de la vie municipale »



Le Rallye de la Moule 2009 sur le site de l'association du « Vieux Tape-Cul »

[www.leboucholeur.com](http://www.leboucholeur.com)



## La Rando du Village Samedi 27 juin

**10 heures : Rassemblement aux écluses du Brault (prendre la direction de la Vendée, puis la 1<sup>ère</sup> route à droite)**

Ouverte à tous, petits et grands, cette ballade sera agrémentée de commentaires d'un animateur du Parc du Marais Poitevin, d'un ancien éclusier et d'un « historien local ».

Comme l'an dernier, il est recommandé d'éviter les poussettes même si le parcours n'est pas accidenté.

Afin de préparer au mieux les conditions matérielles de cette animation, les organisateurs doivent pouvoir évaluer le nombre de participants, notamment pour le déjeuner.

Il vous est donc demandé de vous inscrire avant le 20 juin 2009 en vous rendant au secrétariat de la mairie ou en téléphonant en mairie au 05.46.01.50.22 ou par Internet à [mairie-de-charron@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-charron@wanadoo.fr)



Les producteurs locaux, partenaires de cette journée, vous proposeront également d'acheter leurs produits du terroir à déguster chez-vous.



### 12 heures 30 : Le déjeuner fermier

Pour la somme de 6 €(pour les moins de 10 ans) et de 8 €(pour les plus de 10 ans), vous pourrez déguster un repas à base de produits locaux. Tout sera fourni (denrées, couverts). Seules les boissons seront vendues séparément sur place.

Cette année, la rando du village coïncide avec le « rallye de la moule », le rassemblement annuel de vieux gréements. Vous pourrez ainsi assister vers 18 heures 30 à l'arrivée de ces « vieux » bateaux aux écluses.



Si tout est prévu pour que nous puissions passer un bon moment de convivialité, notre pouvoir sur la météo est nul...

La municipalité se réserve le droit d'annuler cette journée si les conditions climatiques l'exigent.

## Commémoration de l'appel du 18 juin 1940

La municipalité déposera une gerbe au Monument aux Morts le jeudi 18 juin 2009 à 18 heures pour commémorer le 69<sup>ème</sup> anniversaire de l'appel du Général de Gaulle.

*La population est invitée à s'associer à cet hommage.*



# Fête nationale du 14 juillet Programme

## Lundi 13 juillet

### 22 heures : Retraite aux flambeaux

Rassemblement place de la Poste et remise des flambeaux offerts par la commune aux enfants.

### 23 heures : Feu d'artifice

rue du 19 mars, près de la maison des associations



Après le feu d'artifice : bal populaire gratuit dans la salle des fêtes

## Mardi 14 juillet

### A partir de 10 heures 30 : Dégustation de la traditionnelle galette sous flamme

offerte à la population par la commune dans la salle des fêtes



**Toute la journée : Vide grenier  
organisé par l'Amicale de Charron, place de la Poste**

*Charron  
info*

**Nouvelle  
parution tous  
les trois  
mois !**



## Charron Info

MAIRIE DE CHARRON  
5 rue des Ecoles  
17230 CHARRON

Téléphone : 05 46 01 50 22  
Télécopie : 05 46 01 26 36  
Email : [mairie-de-charron@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-charron@wanadoo.fr)  
[www.charron17.fr](http://www.charron17.fr)

Le Blog de la Commune de Charron

### Sur le blog de Charron on peut...

*Trouver Les menus de la  
cantine, lire les comptes  
rendus des conseils  
municipaux, et tous les  
exemplaires des numéros  
précédents du Charron  
Info...*

*On peut aussi laisser des  
commentaires auxquels une  
réponse sera apportée dans  
les meilleurs délais...*

*Vous pouvez également  
vous abonner à la  
« Newsletter »  
pour être informé par email  
des nouveaux articles et de  
la parution de nouveaux  
numéros du Charron Info...*



[www.charron17.fr](http://www.charron17.fr)

## Informations municipales

### DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS ET DE SACS POUBELLES DU 15 AU 19 JUN 2009



Les personnes qui se sont inscrites pour obtenir un composteur ainsi que celles qui n'ont pu retirer leur dotation en sacs poubelles sont invitées à se présenter au secrétariat de la mairie :

dans la semaine du 15 au 19 juin 2009  
aux heures d'ouverture du secrétariat.

Pour des contraintes liées au stockage de ces fournitures, nous vous remercions de respecter ces dates.



### RECRUTEMENT SUR DES EMPLOIS SAISONNIERS

La commune recrute pour le mois de juillet et pour le mois d'août un agent des services techniques pour renforcer le service d'entretien de la commune.

Les personnes intéressées pour ces emplois à durée déterminée d'un mois sont invitées à se faire connaître en mairie avant le 26 juin 2009.